



UNION ROMANDE
TAMBOURS ET FIFRES

Commissions musicales URTF
Direction des concours

Chef de la commission musicale Tambours: Grégoire Trincherini
Chef de la commission musicale Fifres: Etienne Küng



22^e fête romande
**FIFRES &
TAMBOURS**
20 au 23 juin 2024

Programme de concours

Chers tambours, fifres,

Les commissions musicales de l'URTF se réjouissent de vous présenter le programme de concours de la 22^{ème} Fête Romande des Tambours et Fifres qui se déroulera du 21 au 23 juin 2024 à Romont. Le comité d'organisation l'Echo des Bois de La Joux-Le Crêt ainsi que les commissions musicales de l'URTF vous invitent cordialement à participer à cette manifestation.

Les informations définitives quant à l'organisation de finales seront fournies lors de la publication du plan horaire.

Les concours et les conditions de participation sont réglés par le règlement de Fête et de Concours de l'URTF de février 2021 ainsi que par le présent programme. Prenez la peine d'en étudier les conditions générales et particulières dans tous les détails; vous vous éviterez ainsi non seulement des complications mais aussi des surprises désagréables lors des concours, par exemple: des déductions inutiles.

Les inscriptions des sociétés ne faisant pas partie de l'URTF sont également bienvenues. Le classement s'effectuera selon le règlement de Fête et de Concours de l'URTF.

Les commissions musicales Tambours et Fifres de l'URTF, ainsi que le comité d'organisation espèrent que vos sociétés auront à cœur de participer à la réussite de ce 22ème concours romand en inscrivant un maximum de concurrents individuels, en sections ou en groupes dans les différentes catégories prévues.

D'ores et déjà nous vous adressons nos meilleurs vœux dans votre préparation ainsi que lors de votre participation.

UNION ROMANDE DES TAMBOURS ET FIFRES

Les commissions musicales

Grégoire Trincherini, Chef de la commission musicale Tambours

Etienne Küng, Chef de la commission musicale Fifres

*Afin de faciliter la lecture de ce document, toutes les dénominations de personnes ou de fonctions de ce programme de concours sont à la forme masculine mais s'entendent tant pour les personnes féminines que masculines.

Conditions de concours particulières

Les conditions générales et fondamentales de concours réglant la participation, les catégories de concours, les termes de notation et de taxation etc. sont fixés dans le règlement de fête et de concours de l'URTF (documents disponibles sur www.urtf.ch). Les conditions spéciales qui suivent comprennent en partie une répétition des points essentiels de ce règlement et constituent en outre les conditions particulières selon art. 8, lettre a) du règlement de fête et de concours.

Prestations

1. Toutes les pièces doivent être jouées intégralement, par coeur, sans moyen auxiliaire, en respectant le nombre minimal de mesures exigées et, pour les marches, le nombre minimal de lignes avec répétition. Les pièces (marche ou composition) ne doivent pas être identiques aux places du jury dans la même catégorie.
2. Dans les concours individuels des piccolos bâlois et des fifres anciens, ainsi que dans les catégories SDTA et SDTP, la voix principale doit être interprétée. Si la mélodie passe par endroits à une voix inférieure, il est recommandé de la jouer.
3. Dans la catégorie P, les 8 premiers couplets doivent être exécutés avec répétition lors des éliminatoires. Lors de la finale, la marche complète est jouée.
4. Le Bass-Piccolo est autorisé dans les concours pour les catégories SP et TP. Cela ne modifie en rien les chances au concours. S'il est utilisé, il faut le mentionner lors de l'inscription.
5. Dans les catégories SP et TP toutes les voix doivent être jouées. Les voix supplémentaires (voix d'ornement et/ou 4e voix) peuvent être présentées, pour autant qu'elles soient mentionnées dans le répertoire actuel des compositions des instruments à vent de l'ASTF. Si elles sont utilisées, il faut le mentionner lors de l'inscription.
6. **Toutes les sociétés des concours mixtes doivent télécharger les partitions (fifres et tambours) des compositions inscrites en format PDF avec l'inscription. Ceci est également valable pour les catégories SoloDuo.**
7. **Dans toutes les catégories, le choix et l'ordre des compositions annoncées lors de l'inscription définitive sont obligatoires. Sinon une déduction de 1 point sera appliquée en cas de modification d'un morceau après le délai de mutation autorisé.**
8. Dans les concours mixtes TP et TFA, le concours de marche doit être dirigé avec la canne de tambour-major. Les compositions à choix 1 et 2 des concours mixtes, ainsi que les concours de sections SP, peuvent, mais ne doivent pas être dirigés.
9. Les sections de tambours doivent être dirigées.
10. En cas d'annulation du concours de marche dans les concours de sections mixtes pour des raisons météorologiques, ce concours se déroule sur place.

11. Une exécution non conforme aux dispositions ci-dessus sera sanctionnée par une déduction d'au moins un point par place de jury, sous réserve d'une décision contraire de la direction des concours.

Plan horaire et délai pour les mutations

12. Une liste des compositions définitive annoncées est publiée avec le plan horaire.

13. Des modifications peuvent être apportées au plus tard **8 semaines** avant le concours, soit jusqu'au **jeudi 26 avril 2024**.

14. Le plan horaire doit être respecté. Les concurrents ayant un retard de plus de 5 minutes peuvent être disqualifiés du concours. Une fois la prestation terminée, les concurrents doivent se rendre immédiatement à la place de concours suivante (pas de déplacement par groupe).

Conditions de participation

15. Les concurrents qui suivent ou ont déjà suivi une **formation musicale militaire** ne sont **pas autorisés** à participer aux concours pour jeunes (toutes les catégories *J).

16. La participation minimale est de **6** musiciens dans les catégories **S1**, **S2** et **SP** et de **5** dans la catégorie **S3** et **SJ** (toujours sans compter le directeur).

17. Concours mixtes : le nombre minimal de **piccolos bâlois** en **TP**, de **fifres anciens** en **TFA** est de 6. Le nombre minimal de tambours pour toutes ces catégories est de **3**.

18. Dans les concours de groupes **GN**, **GFA** et **GVT**, **plusieurs groupes** peuvent être formés **par société**. La taille **minimale** des groupes dans la catégorie **GN** est de **4**, la taille maximale de **6** fifres. La plus petite taille de groupe dans la catégorie **GFA** est de **3**, la taille **maximale** de groupe est de **5** fifres. La **plus petite** taille de groupe dans la catégorie **GVT** est de **3**, il n'y a **pas de taille maximale** de groupe.

19. Dans le **concours de section**, il est **interdit** de renforcer l'effectif par des **personnes externes** à la société. Les membres de plusieurs sociétés ne peuvent concourir dans une même catégorie qu'avec une seule formation. Les directeurs sont dispensés de cette obligation si l'horaire des concours permet un double engagement (à préciser lors de l'inscription). Chaque société ne peut participer que dans une seule catégorie (S1-S3).

20. **Engagement multiple** : Les concurrents qui s'inscrivent pour plusieurs catégories et/ou plusieurs sociétés ainsi que pour le jury doivent le mentionner lors de l'inscription .

Cela concerne :

Pour le vendredi (concours individuels/SoloDuo/groupes GVT)

Pour le samedi (concours de sections).

Ex. : Je dirige ma société et je joue avec une autre OU je joue en S1 avec une société et je joue en S2 avec une autre OU je joue en section tambours avec une société et en section mixte avec une autre, etc...

Règles de mise en œuvre

21. Les **concours individuels** ne sont organisés que si **au moins 10 concurrents** s'inscrivent. La **direction des concours** décide d'un éventuel **regroupement** de catégories.

Finales

22. Une **finale** a lieu pour les catégories reines de la fête **T1, P et FA** . En cas de faible participation dans ces catégories, ainsi que dans les autres catégories, la direction des concours décide de l'organisation d'une finale et du nombre de finalistes en fonction du nombre d'inscriptions.

23. Les sociétés participant aux concours dans **différentes catégories** reçoivent uniquement la **plus haute** distinction.

Divers

24. La proclamation des résultats est faite selon les classements uniques. Dans les catégories individuelles, les couronnes seront réparties selon les classements URTF /Invités séparés.

25. Toutes explications ou questions relevant de la partie technique sont à adresser à la direction des concours par mail à concours@urtf.ch

En cas de doute, c'est la direction des concours qui décide.

Table des matières

Prestations.....	3
Plan horaire et délai pour les mutations.....	4
Conditions de participation.....	4
Règles de mise en œuvre.....	5
Finales.....	5
Divers.....	5
1. Concours mixtes.....	7
1.1. Tambours et Fifres (piccolo bâlois) catégorie TP.....	7
1.2. Tambours et Fifres anciens, catégorie TFA.....	8
1.3. Tambours / Percussion TPer.....	9
2. Concours de sections.....	10
2.1. Sections tambours, catégorie S1.....	10
2.2. Sections tambours, catégorie S2.....	10
2.3. Sections tambours, catégorie S3.....	11
2.4. Sections tambours juniors, catégorie SJ.....	11
2.5. Sections Fifres (piccolo bâlois), catégorie SP.....	12
3. Concours de groupes.....	13
3.1. Fifres anciens, catégorie GFA.....	13
3.2. Fifres "Natwärisch", catégorie GN.....	13
3.3. Groupes Vétérans Tambours, catégorie GVT.....	14
3.4. Groupes SoloDuo Tambour et Fife (Piccolo bâlois) SDTP.....	15
3.5. Groupes SoloDuo Tambour et Natwärisch SDTN.....	16
3.6. Groupes SoloDuo Tambour et Fifres Anciens SDTA.....	17
4. Concours individuels tambours.....	18
4.1. Tambours, catégorie T1.....	18
4.2. Tambours juniors, catégorie T1J.....	19
4.3. Tambours, catégorie T2.....	20
4.4. Tambours juniors, catégorie T2J.....	20
4.5. Tambours, catégorie T3.....	21
4.6. Tambours juniors, catégorie T3J.....	21
4.7. Tambours minimales, catégorie TM.....	22
4.8. Tambours vétérans, catégorie TV1 et TV2.....	23
5. Concours individuels fifres (piccolo bâlois).....	24
5.1. Fifres, catégorie P.....	24
5.2. Fifres juniors, catégorie PJ.....	25
5.3. Fifres minimales, catégorie PM.....	25
5.4. Fifres vétérans, catégorie PV1 et PV2.....	26
6. Concours individuels fifres anciens.....	27
6.1. Fifres anciens, catégorie FA.....	27
6.2. Fifres anciens juniors, catégorie FAJ.....	28
6.3. Fifres anciens minimales, catégorie FAM.....	29
6.4. Fifres anciens vétérans, catégorie FAV1 et FAV2.....	29

1. Concours mixtes

1.1. Tambours et Fifres (piccolo bâlois) catégorie TP

TP.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

TP.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

TP.3 Concours de marche
Une composition au libre choix

Taxation par place de concours:

Paire de jurés 1 (fifre / tambour)

Fifre	10 points	
Rythme / Synchronicité	20 points	
Dynamique /expression musicale	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Paire de jurés 2 (fifre / tambour)

Fifre	10 points	
Rythme / Synchronicité	20 points	
Dynamique /expression musicale	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Maximum de points atteignables 360 points

Remarques particulières

La "Retraite pour Fifres" n'est pas autorisée.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

1.2. Tambours et Fifres anciens, catégorie TFA

TFA.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

TFA.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

TFA.3 Concours de marche

Une composition au libre choix

Taxation par place de concours:

Paire de jurés 1 (fifre / tambour)

Fifre	10 points	
Rythme / Synchronicité	20 points	
Dynamique /expression musicale	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Paire de jurés 2 (fifre / tambour)

Fifre	10 points	
Rythme / Synchronicité	20 points	
Dynamique /expression musicale	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Maximum de points atteignables 360 points

Cette catégorie sera maintenue pour autant qu'un minimum de 2 sections y participent.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

1.3. Tambours / Percussion TPer

TPer.1 Composition au choix

Taxation:

Tambours 10 Points
Exécution technique, Tambour

Percussions 10 Points
Exécution technique et maniement correct

Rythme et Jeu d'ensemble 10 Points
Rythme TPer, Jeu d'ensemble TPer

Dynamique et équilibre 10 Points
Dynamique TPer, équilibre sonore de tous les instruments

Accord, sonorité et choix des instruments 10 Points
Accord des instruments, timbre, choix des instruments

Présentation musicale, effet visuel et impression générale 10 Points
Adéquation (à la composition), Groove, plaisir visuel et d'écoute, Synchronisme, jeu d'ensemble, impression générale

Maximum de points atteignables 60 Points

Remarques particulières:

Conditions de participation:

Toutes sections sénior ou junior peuvent participer dans la catégorie TPer indépendamment d'une participation dans une autre catégorie.

Compositions autorisées:

Toutes les compositions décrites dans la liste de classification ASTF 2024 sous la rubrique « T / RI » peuvent être exécutées. Elles doivent contenir au minimum 5 voix d'instruments différentes.

Un set de batterie est autorisé pour autant qu'il ne soit pas utilisé en solo.

Une partition de direction doit être disponible (conducteur).

Des compositions qui ne sont pas inscrites dans la liste ASTF mais qui répondent aux critères susmentionnés peuvent également être proposées. Elles seront examinées et testées par la CT/URTF, puis classées si elles répondent aux critères demandés.

Quatre partitions de direction de la composition annoncée, avec mesures numérotées, doivent être envoyées simultanément à l'inscription définitive.

2. Concours de sections

2.1. Sections tambours, catégorie S1

S1.1 Marche au choix

Minimum 8 parties d'une marche (**M, BM**) des classes 1 ou 2

S1.2 Marche ou composition au choix 1

Une marche (**M**) ou composition au libre choix des classes 1 ou 2.
Les marches doivent avoir un minimum de 8 parties.

S1.3 Composition au choix 2

Une composition au libre choix des classes 1 ou 2.
Les marches ne sont pas admises.

Taxation par place de concours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Bonification de participation

Par tambour 0.10 point max. 2.50 points

Maximum de points atteignables 122.50 points

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

2.2. Sections tambours, catégorie S2

S2.1 Marche ou composition au choix 1

Une marche (**M, BM**) ou composition au libre choix des classes 2 ou 3.
La marche doit contenir au minimum 6 parties ou 96 mesures.

S2.2 Marche ou composition au choix 2

Une marche bâloise (**BM**) ou composition au libre choix des classes 2 ou 3.
La marche doit contenir au minimum 6 parties ou 96 mesures.

Taxation par place de concours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Bonification de participation

Par tambour 0.10 point max. 2.50 points

Maximum de points atteignables 82.50 points

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

2.3. Sections tambours, catégorie S3

S3.1 Marche ou composition au choix 1

Une marche (**M, BM**) ou composition au libre choix des classes 3 à 6.
La marche doit contenir au minimum 6 parties ou 96 mesures

S3.2 Marche ou composition au choix 2

Une marche (**M, BM**) ou composition au libre choix des classes 3 à 6.
La marche doit contenir au minimum 6 parties ou 96 mesures.

Taxation par place de concours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Bonification de participation

Par tambour 0.10 point max. 2.50 points

Maximum de points atteignables 82.50 points

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

2.4. Sections tambours juniors, catégorie SJ

SJ.1 Marche au choix

Une marche (**M, BM**) au libre choix des classes 1 à 6.
La marche doit contenir au **minimum 4 parties ou 64 mesures.**

SJ.2 Composition ou marche au choix

Une composition ou marche (**M, BM**) au libre choix des classes 1 à 6.
La composition ou la marche doit contenir au **minimum 4 parties ou 64 mesures.**

Taxation par place de concours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Bonification de participation

Par tambour 0.10 point max. 2.50 points

Bonification de difficulté

max. 2.00 points

Maximum de points atteignables 84.50 points

Bonification de difficulté par composition ou marche :

Classe 1 : 1.00 points	Classe 4 : 0.40 points
Classe 2 : 0.80 points	Classe 5 : 0.20 points
Classe 3 : 0.60 points	Classe 6 : 0.00 points

Condition de participation: année de naissance 2005 et plus jeunes

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

2.5. Sections Fifres (piccolo bâlois), catégorie SP

SP.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

SP.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation par place de concours:

Accord et pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	20 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

3. Concours de groupes

3.1. Fifres anciens, catégorie GFA

GFA.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

GFA.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

Taxation par place de concours:

Accord et pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	20 points	40 points

Maximum de points atteignables		80 points
--------------------------------	--	-----------

Remarques particulières

Ce concours n'aura lieu que si au moins 5 groupes y sont inscrits.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

3.2. Fifres "Natwärisch", catégorie GN

GN.1 Marche au choix
Une marche au libre choix

GN.2 Composition au choix
Une composition au libre choix

Taxation par place de concours:

Ensemble / Accord	10 points	
Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	10 points	40 points

Bonification de difficulté		max. 2.00 points
-----------------------------------	--	------------------

Maximum de points atteignables		82 points
--------------------------------	--	-----------

Remarques particulières

Ce concours n'aura lieu que si au moins 5 groupes y sont inscrits.

Les prestations doivent comprendre au moins 48 mesures, respectivement 3 lignes

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

3.3. Groupes Vétérans Tambours, catégorie GVT

GVT.1 Marche au choix

Minimum 6 parties d'une marche (**M, BM**) des classes 1 à 6

GVT.2 Marche bâloise ou composition au choix

Une composition au libre choix des classes 1 à 6 ou une marche bâloise (**BM**)
Les marches doivent avoir un minimum de 6 parties

Taxation par place de concours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Bonification de difficulté

max. 2.00 points

Maximum de points atteignables

82 points

Conditions de participation:

Années 1982 et plus âgés.

Collègues suprarégionaux et sans tenir compte de l'appartenance à une société (p.ex. les groupes des ER).

Bonification de difficulté par composition :

Classe 1 : 1.00 points	Classe 4 : 0.40 points
Classe 2 : 0.80 points	Classe 5 : 0.20 points
Classe 3 : 0.60 points	Classe 6 : 0.00 points

Taille des groupes:

Le nombre minimum est fixé à 3 membres dans un groupe. Il n'y a ni un nombre maximal de participants ni un bonus participation.

Le groupe peut être dirigé, mais cela n'est pas obligatoire.

Le groupe s'inscrit sous un nom de société et choisira un nom de groupe original, qui figurera sur le plan horaire et les listes de résultats avec la société choisie.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

Le concours aura lieu uniquement s'il y a au moins 5 groupes annoncés.

3.4. Groupes SoloDuo Tambour et Fife (Piccolo bâlois) SDTP

SDTP.1 Composition au choix

Une composition au libre choix. La Retraite Fife n'est pas autorisée.

Taxation:

Jury 1 : Paire de jurys tambour et fife

Fife	10 points	
Rythme / Synchronicité	20 points	
Dynamique /expression musicale	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Jury 2 : Paire de jurys tambour et fife

Fife	10 points	
Rythme / Synchronicité	20 points	
Dynamique /expression musicale	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Maximum de points atteignables 120 points

Remarques particulières :

Le groupe se compose d'un tambour et d'un fife.

Pour la catégorie SDTP, il est autorisé de créer un groupe composé de participants de différentes sociétés.

Les groupes doivent indiquer un nom de groupe.

Il n'y a pas de finale.

Les partitions de la composition (fife et tambour) annoncées doivent être téléchargées au moment de l'inscription au format PDF.

Chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois.

Cette catégorie n'aura lieu que si au moins 5 groupes y sont inscrits.

Conditions de participations : Dans la catégorie SDTP il n'y a pas de limite d'âge.

3.5. Groupes SoloDuo Tambour et Natwärisch SDTN

SDTN.1 Composition au choix
Une composition au libre choix.

Taxation:

Jury 1 : Paire de jurys tambour et fifre

Fifre	10 points	
Rythme / Synchronicité	20 points	
Dynamique /expression musicale	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Jury 2 : Paire de jurys tambour et fifre

Fifre	10 points	
Rythme / Synchronicité	20 points	
Dynamique /expression musicale	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Maximum de points atteignables 120 points

Remarques particulières :

Le groupe se compose d'un tambour et d'un à deux Natwärisch. Si la pièce est jouée par deux Natwärisch, il est obligatoire de jouer à 2 voix.

Pour la catégorie SDTN, il est autorisé de créer un groupe composé de participants de différentes sociétés.

Les groupes doivent indiquer un nom de groupe.

Il n'y a pas de finale.

Chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois.

Les partitions de la composition (fifre et tambour) annoncées doivent être téléchargées au moment de l'inscription au format PDF.

Seules les marches ou compositions de la liste des compositions SoloDuo Natwärisch ASTF 2024 peuvent être jouées.

Cette catégorie n'aura lieu que si au moins 5 groupes y sont inscrits.

Conditions de participations : Dans la catégorie SDTN il n'y a pas de limite d'âge.

3.6. Groupes SoloDuo Tambour et Fifres Anciens SDTA

SDTA.1 Composition au choix

Une composition au libre choix.

Taxation:

Jury 1 : Paire de jurys tambour et fifre

Fifre	10 points	
Rythme / Synchronicité	20 points	
Dynamique /expression musicale	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Jury 2 : Paire de jurys tambour et fifre

Fifre	10 points	
Rythme / Synchronicité	20 points	
Dynamique /expression musicale	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Maximum de points atteignables 120 points

Remarques particulières :

Le groupe se compose d'un tambour et d'un fifre ancien.

Pour la catégorie SDTA il est autorisé de créer un groupe composé de participants de différentes sociétés.

Les groupes doivent indiquer un nom de groupe.

Il n'y a pas de finale.

Les partitions de la composition (fifre et tambour) annoncées doivent être téléchargées au moment de l'inscription au format PDF.

Chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois.

Cette catégorie n'aura lieu que si au moins 5 groupes y sont inscrits.

Conditions de participations : Dans la catégorie SDTA il n'y a pas de limite d'âge.

4. Concours individuels tambours

4.1. Tambours, catégorie T1

T1.1 Marche au choix

Minimum 8 parties d'une marche (**M, BM**) des classes 1 ou 2

T1.2 Composition au choix

Une composition au libre choix des classes 1 ou 2

Les marches ne sont pas admises

Taxation par place de concours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Remarques particulières

FINALE T1 :

Les concurrents seront répartis en groupes préliminaires de taille égale.

La finale réunira les 6 meilleurs de chaque groupe (5 si trois groupes) le vendredi soir.

Les finalistes jouent les 2 mêmes pièces et dans le même ordre que lors du tour préliminaire

Vainqueur de la Fête <Champion Romand> :

Selon le règlement de Fête URTF (art. 20), le vainqueur de la Fête doit être un membre de l'URTF.

Au minimum, 3 représentants de l'URTF participeront à la finale.

Dans le cas de plusieurs groupes préliminaires, un ou deux concurrents URTF par groupe seront intégrés à la finale jusqu'à ce que le nombre minimum de trois soit atteint.

Vainqueur de la Finale <all-round> :

Le vainqueur de la Finale est le concurrent ayant atteint le plus grand nombre de points lors de la finale

Le classement des finalistes sera établi en fonction des notes obtenues en finale. Les cas d'égalité sont tranchés par le nombre de points total obtenus à la seconde place de jury lors de la finale. Si cette condition n'est pas suffisante alors le détail des notes fait foi dans l'ordre suivant (toujours seconde place de jury): **Dynamique, Exécution technique, Rythme.**

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

4.2. Tambours juniors, catégorie T1J

T1J.1 Marche au choix

Minimum 6 parties d'une marche (**M, BM**) des classes 1 à 3

T1J.2 Composition au choix

Une composition au libre choix des classes 1 à 3

Les marches ne sont pas admises

Taxation par place de concours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Condition de participation: année de naissance 2005 et plus jeunes

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

4.3. Tambours, catégorie T2

T2.1 Marche au choix

Minimum 6 parties d'une marche (**M, BM**) des classes 2 ou 3

T2.2 Composition au choix

Une composition au libre choix des classes 2 ou 3

Les marches ne sont pas admises

Taxation par place de concours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Condition de participation: année de naissance 2004 à 1983

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

4.4. Tambours juniors, catégorie T2J

T2J.1 Marche au choix

Minimum 6 parties d'une marche (**M, BM**) des classes 3 à 5

T2J.2 Composition au choix ou marche

Une composition ou marche (**M, BM**) au libre choix des classes 3 à 5

Les marches comprendront au moins 6 parties

Taxation par place de concours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Condition de participation: année de naissance 2008 à 2005

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

4.5. Tambours, catégorie T3

T3.1 Marche au choix

Minimum 6 parties d'une marche (**M, BM**) des classes 4,5 ou 6

T3.2 Composition ou marche au choix

Une composition ou marche (**M, BM**) au libre choix des classes 3,4 ou 5

Les marches comprendront au moins 6 parties

Taxation par place de concours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Condition de participation: année de naissance 2004 à 1983

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

4.6. Tambours juniors, catégorie T3J

T3J.1 Marche au choix

Au minimum 6 parties d'une marche (**M**) des classes 4 à 6

T3J.2 Composition au choix ou marche

Une composition ou marche (**M, BM**) au libre choix des classes 3 à 5

Les marches comprendront au moins 6 parties

Taxation par place de concours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Condition de participation: année de naissance 2008 à 2005

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

4.7. Tambours minimes, catégorie TM

TM.1 Eléments de base

Roulement		
Exécution technique	10 points	
Un principe au choix :		
Triolet, Ra de 5 ou Coup de diane double		
Exécution technique	10 points	20 points

TM.2 Composition au choix ou marche

Une composition ou marche (**M, BM**) au libre choix des classes 1 à 6.
Les marches doivent contenir au minimum 4 parties

Taxation par place de concours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Bonification de difficulté max. 1.00 point

Maximum de points atteignables 61 points

Bonification de difficulté par composition :

Classe 1 : 1.00 points	Classe 4 : 0.40 points
Classe 2 : 0.80 points	Classe 5 : 0.20 points
Classe 3 : 0.60 points	Classe 6 : 0.00 points

Condition de participation: année de naissance 2009 et plus jeunes

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

4.8. Tambours vétérans, catégorie TV1 et TV2

TV.1 Marche au choix

Au moins 6 parties d'une marche (**M, BM**) des classes 1 à 6

TV.2 Composition au choix ou marche

Une composition ou marche (**M, BM**) au libre choix des classes 1 à 6

Les marches doivent contenir au minimum 6 parties

Taxation par place de concours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Bonification de difficulté max. 2.00 points

Maximum de points atteignables 82 points

Bonification de difficulté par exécution :

Classe 1 : 1.00 points

Classe 2 : 0.80 points

Classe 3 : 0.60 points

Classe 4 : 0.40 points

Classe 5 : 0.20 points

Classe 6 : 0.00 points

Condition de participation: catégorie TV1 : année de naissance 1982 et plus agé

catégorie TV2 : année de naissance 1974 et plus agé

Remarques particulières

Une liste séparée des résultats pour les catégories TV1 et TV2 ne sera établie que si au moins 10 concurrents ont participé au concours dans chacune d'elles.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

5. Concours individuels fifres (piccolo bâlois)

5.1. Fifres, catégorie P

P.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

P.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation par place de concours:

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	20 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

FINALE P :

Les finalistes jouent une des deux pièces du tour préliminaire et l'annoncent lors de la proclamation des finalistes à la direction des concours.

La Retraites Fivre et Spitzbueb ne sont pas autorisés en finale

Les concurrents de la catégorie seront répartis en un ou deux groupes préliminaires de taille égale.

Les 3 meilleurs fifres classés ou min. 10% de la participation prennent part à une finale le vendredi soir.

Vainqueur de la Fête <Champion Romand> :

Selon le règlement de Fête URTF (art. 20), le vainqueur de la Fête doit être un membre de l'URTF.

Au minimum, 3 représentants de l'URTF participeront à la finale.

Dans le cas de plusieurs groupes préliminaires, un ou deux concurrents URTF par groupe seront intégrés à la finale jusqu'à ce que le nombre minimum de trois soit atteint.

Vainqueur de la Finale <all-round> :

Le vainqueur de la Finale est le concurrent ayant atteint le plus grand nombre de points lors de la finale

Le classement des finalistes sera établi en fonction des notes obtenues en finale. Pour les cas d'égalité les notes font foi dans l'ordre suivant : Interprétation, Rythme, Pince.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

5.2. Fifres juniors, catégorie PJ

PJ.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

PJ.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

Taxation par place de concours:

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	20 points	40 points

Maximum de points atteignables		80 points
--------------------------------	--	-----------

Condition de participation: année de naissance 2005 et plus jeunes

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

5.3. Fifres minimes, catégorie PM

PM.1 Composition au choix
Une composition au libre choix

Taxation:

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	20 points	40 points

Maximum de points atteignables		40 points
--------------------------------	--	-----------

Condition de participation: année de naissance 2009 et plus jeunes

Pour les cas d'égalité les notes font foi dans l'ordre suivant : Interprétation, Rythme, Pince.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

5.4. Fifres vétérans, catégorie PV1 et PV2

PV.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

PV.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation par place de concours:

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	20 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Condition de participation: catégorie PV1: année de naissance 1982 et plus agé
catégorie PV2: année de naissance 1974 et plus agé

Remarques particulières

Une liste séparée des résultats pour les catégories PV1 et PV2 ne sera établie que si au moins 10 concurrents auront participé au concours dans chacune d'elles.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

6. Concours individuels fifres anciens

6.1. Fifres anciens, catégorie FA

FA.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

FA.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation par place de concours:

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	20 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

FINALE FA :

Les finalistes jouent une des deux pièces du tour préliminaire et l'annonce lors de la proclamation des finalistes à la direction des concours

Les concurrents de la catégorie seront répartis en un ou deux groupes préliminaires de taille égale.

Les 3 meilleurs fifres anciens classés ou min. 10% de la participation prennent part à une finale le vendredi soir.

Vainqueur de la Fête <Champion Romand> :

Selon le règlement de Fête URTF (art. 20), le vainqueur de la Fête doit être un membre de l'URTF.

Au minimum, 3 représentants de l'URTF participeront à la finale.

Dans le cas de plusieurs groupes préliminaires, un ou deux concurrents URTF par groupe seront intégrés à la finale jusqu'à ce que le nombre minimum de trois soit atteint.

Vainqueur de la Finale <all-round> :

Le vainqueur de la Finale est le concurrent ayant atteint le plus grand nombre de points lors de la finale

Le classement des finalistes sera établi en fonction des notes obtenues en finale. Pour les cas d'égalité les notes font foi dans l'ordre suivant : Interprétation, Rythme, Pince.

6.2. Fifres anciens juniors, catégorie FAJ

FAJ.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

FAJ.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation par place de concours:

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	20 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Condition de participation: année de naissance 2005 et plus jeunes

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

6.3. Fifres anciens minimes, catégorie FAM

FAM.1 Composition au choix

Une composition au libre choix

Taxation:

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	20 points	40 points

Maximum de points atteignables 40 points

Condition de participation: année de naissance 2009 et plus jeunes

Pour les cas d'égalité les notes font foi dans l'ordre suivant : Interprétation, Rythme, Pince.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

6.4. Fifres anciens vétérans, catégorie FAV1 et FAV2

FAV.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

FAV.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation par place de concours:

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	20 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Condition de participation: catégorie FAV1: année de naissance 1982 et plus âgé
catégorie FAV2: année de naissance 1974 et plus âgé

Remarques particulières

Une liste séparée des résultats pour les catégories FAV1 et FAV2 ne sera établie que si au moins 10 concurrents auront participé au concours dans chacune d'elles.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.